

Questions orales

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Le temps passe, nous allons donc poursuivre.

* * *

[Français]

LA RÉFORME FISCALE

LES ACTIONS ACCRÉDITIVES ET L'ALLOCATION D'ÉPUISEMENT—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au ministre des Finances. La semaine dernière, l'Association des prospecteurs du Québec a demandé le maintien des actions accréditatives et de l'allocation d'épuisement gagné. Le ministre est-il conscient du fait que cette demande a été appuyée par une longue liste de municipalités, par l'Union des municipalités du Québec, les métallos, le Conseil du patronat, la Bourse de Montréal, la Chambre de commerce de Québec, l'Association canadienne des villes, et cetera? Alors, en vue de ces demandes, qu'est-ce que le ministre va faire pour maintenir l'activité dans l'exploration minière dans les régions éloignées du Québec et dans le Canada quand cet incitatif sera terminé?

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je garantis au député que je sais très bien quels commentaires ont été faits au sujet des actions accréditatives. Il a mentionné certaines doléances. On trouvait aussi une recommandation à ce sujet dans le rapport du comité des finances dont il fait partie. En toute franchise, comme je l'ai dit maintes fois, je ne serai pas en mesure de faire des commentaires précis à ce sujet avant d'avoir présenté ma motion de voies et moyens, dans le courant du mois, qui expliquera clairement notre position sur plusieurs de ces questions.

En toute franchise, je pensais que le député allait me poser une question sur le fait que la croissance réelle du PNB est de 4,3 p. 100, comme on l'a annoncé ce matin . . .

Des voix: A l'ordre!

M. Wilson (Etobicoke-Centre): . . . et que les investissements des entreprises ont progressé de 21 p. 100.

Des voix: Bravo!

[Français]

L'EXPLORATION MINIÈRE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'avais l'intention de poser une question sur la situation économique de Schefferville, une ville qui a été fermée par le premier ministre et dans laquelle le taux de chômage était d'environ 30 à 35 p. 100. L'an dernier, grâce aux actions accréditatives il y a eu 19 millions de dollars d'exploration minière dans cette collectivité. Quelles mesures le ministre entend-il prendre pour maintenir ce niveau d'exploration après 1988? Ou, est-ce que le ministre des Finances a l'intention de fermer Schefferville encore une fois après la fermeture qui a été faite par le premier ministre?

● (1500)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je crois avoir répondu clairement à cette question dans ma première réponse.

Il y avait autre chose. Les investissements dans le logement ont augmenté de 12 p. 100. Les investissements dans les machines et le matériel ont augmenté de 28 p. 100.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA TENUE DE PROCÈS EN FRANÇAIS EN ALBERTA—LA POSITION
DU GOUVERNEMENT

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je désire poser une question au premier ministre.

Hier, j'ai demandé au premier ministre pourquoi son gouvernement est allé devant les tribunaux en Alberta pour s'opposer à un procès au criminel en langue française pour Luc Paquette. Le premier ministre a admis qu'il n'était pas au courant des faits, mais il insista pour dire, et je cite: «Que son gouvernement n'a jamais dérogé à la règle du respect des deux langues officielles.»

Aujourd'hui, il doit reconnaître que ma déclaration était correcte, et je demande: Pourquoi son gouvernement s'oppose-t-il à ce que ce procès se déroule en Alberta en français?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, effectivement, comme je l'ai mentionné hier, je n'avais pas pris connaissance du jugement au complet et, malheureusement, le ministre de la Justice est absent aujourd'hui.

Mais je me permettrai de lui dire ceci en ce qui concerne la décision Paquette qui est divisée en deux . . .

[Traduction]

Dans la première moitié du jugement rendu le 11 septembre 1987 dans l'affaire Paquette, la Cour d'appel d'Alberta a soutenu la position du procureur général du Canada selon laquelle le français pouvait être utilisé dans des procédures criminelles en Alberta, puisque l'article 110 de l'ancienne loi sur les Territoires du Nord-Ouest y est toujours en vigueur quant aux matières criminelles.

Dans la seconde moitié du jugement, rendu vendredi dernier, la Cour d'appel a décidé que la Partie XIV.1 du Code criminel, laquelle donne à un accusé le droit spécifique d'être jugé devant un juge ou un juge et un jury qui parle la langue officielle de l'accusé, n'était pas encore en vigueur en Alberta. Cependant, le projet de loi C-72, sur les langues officielles qui a été déposé à la Chambre le 25 juin 1987 par le ministre de la Justice, modifie le Code criminel et prévoit une date ultime d'entrée en vigueur de la Partie XIV.1 partout au Canada, soit le 1^{er} janvier 1990.